

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 44/2024**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

**SEANCE DU 10 JUIN 2024**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 4 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 4 juin 2024

L’an deux mille vingt-quatre et le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

**PRESENTS** : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – M. PELLET – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme FROIDURE – Mme MONGRAIN – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. CANNAT – M. GRANDGONNET – M. CARNUS – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. CHAZALLET – M. GOUASMI – M. TINEL – Mme BOULZE

**REPRESENTÉS :**

Mme BAFFALIE est représentée par M. GRANDGONNET

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

Mme DOZ est représentée par M. FENOY

Mme REMESY est représentée par M. GOUASMI

Mme RAYNAL est représentée M. CHAZALLET

**ABSENTS** : M. MOHAD — Mme BOUABDALLAH – M. RICOME – M. METHEL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CANNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401466-20240610-442024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Affichage : 24/06/2024

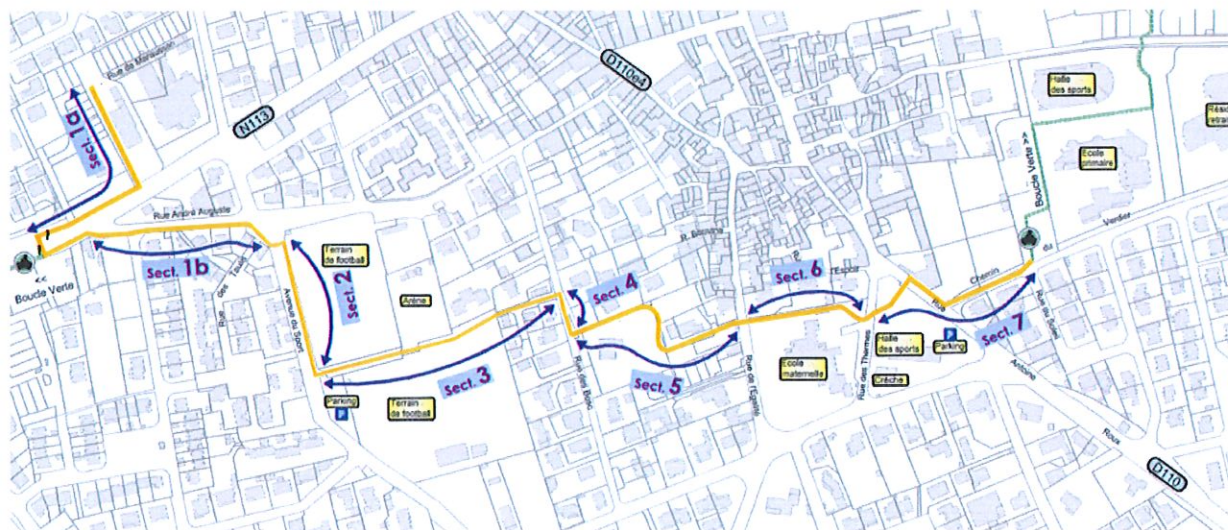


**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE PROVISOIRESMENT AI 412b (ISSUE DU PROJET DE DIVISION EFFECTUEE PAR LE GEOMETRE DE LA PARCELLE CADASTREE AI412)**

Rapporteur : Fabrice FENOY

Monsieur le maire rappelle que les travaux de la Traverse sont en cours de réalisation. Les tronçons 1b, 2 et 3 sont en cours de finalisation. Le tronçon 5 est en cours de réalisation.

**Plan des tronçons :**



Dans le cadre de ce maillage cyclable, il est envisagé de créer une future interface permettant le raccordement du cheminement de la Traverse au lotissement de la rue de la croix de Bedos via un cheminement doux sécurisé. Une négociation avec la propriétaire de la parcelle a été engagée afin de préciser les conditions de cession.

Pour réaliser ce complément de cheminement, il a été effectué un plan de bornage pour préciser le tracé et permettre de délimiter la surface nécessaire sur cette parcelle en accord avec la propriétaire de la parcelle cadastrée AI 412.

La commune souhaite donc acquérir la parcelle définie provisoirement sous la dénomination AI 412b aux conditions suivantes négociées avec la propriétaire.

*Le coût d'acquisition de la parcelle a été négocié à 3 420 € en tenant compte des contraintes de déplacement du mur de clôture pour le vendeur.*

Il inclut :

- L'acquisition de la parcelle AI 412b) de 4m<sup>2</sup> par la commune présentée sur le plan de géomètre
  - Les travaux résultant de l'acquisition de la parcelle seront réalisés par la propriétaire actuelle de la parcelle :
    - La reprise du mur existant afin de correspondre à la nouvelle limite, par le biais de la création d'une fondation et d'un poteau supplémentaire (y compris le ferrailage nécessaire)
    - La création d'un mur en aggro d'une hauteur de 1.90m à la nouvelle limite
    - L'enduit du mur sur un linéaire de 16m de long et une hauteur de 1.90 m du côté de la parcelle AI 274
- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Suite à la présentation du projet d'acquisition en commission cadre de vie du 3 juin 2024 et à l'avis favorable des membres, le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **d'approuver** l'acquisition de la parcelle AI 412b,
- **de l'autoriser** à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette acquisition et à signer les documents liés à la transaction.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.

Le Maire  
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance  
Gilles CANNAT

